
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 821 DU 28 FEVRIER 2024

portant nomination de monsieur **Edouard SEHLIN** en qualité de Conseiller technique au Suivi des Petites et Moyennes Entreprises au Ministère de l'Economie et des Finances.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 février 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Edouard SEHLIN** est nommé Conseiller technique au Suivi des Petites et Moyennes Entreprises au Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.



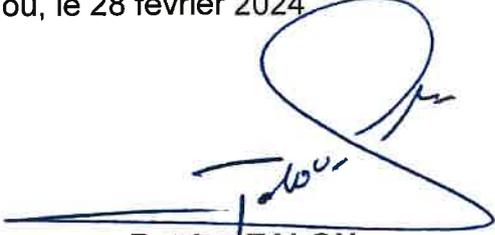
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 février 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; C.COM 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTÉRESSÉ 1 ; JORB 1.